

10^{ème} atelier du Réseau Climat & Développement

« Construire les recommandations de la société civile africaine francophone pour la COP22 et l'opérationnalisation de l'Accord de Paris »

L'importance des Droits Humains dans le contexte post-COP21 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Casablanca, le 09 mai 2016

**Paul Dossou BANKA,
Responsable Politiques Climat &
Développement AFHON-TOGO**



INTRODUCTION

- La lutte contre les changements climatiques constitue « l'un des plus grands défis de notre temps en matière des droits humains » selon le Conseil des Droits de l'Homme ;
- Ils sont, l'une des plus grandes injustices de notre époque car ceux qui contribuent le moins à ce réchauffement climatique sont ceux qui en souffrent et en souffriront le plus.
- C'est des personnes physiques, qui pour la plupart sont déjà en situation de vulnérabilité en raison de plusieurs facteurs (situation géographique, pauvreté, genre, âge, statut de peuple autochtone ou de minorité).
- Déjà très fragiles, les violations de leurs droits fondamentaux seront de plus en plus aggravées par l'évolution des phénomènes climatiques, les mettant dans une situation accrue de vulnérabilité.
- C'est pourquoi, plusieurs institutions, que ce soient les Organisations Internationales, les Etats, la société civile, ces dernières années ont relevé l'importance des liens entre droits humains et changements climatiques pour avoir compris que ces deux thématiques sont les faces d'une seule et même médaille.
- Cette position unanime de ces acteurs du droit international, va se refléter dans la Décision et l'Accord obtenus le 12 décembre 2015 lors de la COP21, et vient poser la problématique de ***l'importance des droits humains dans le nouveau régime climatique.***
- Nous essayerons de faire un aperçu sur le développement des droits humains dans le contexte Post COP21(I), ressortir les avancées obtenues aux fins de mise en œuvre de l'accord(II) avant de formuler des recommandations pour renforcer l'intégration des droits humains (III)

I- Quel aperçu du développement des DH dans un contexte post-COP21?

- Un alignement plus explicite et plus cohérent de l'accord-climat et tous les instruments juridiques actuels ou à venir en matière de changements climatiques, sur les obligations universelles des Etats en matière des droits humains est **un gage d'efficacité, de performance et de responsabilisation**
- C'est pour cela qu'ils doivent désormais être placés *au centre même de la gouvernance climatique au niveau international et national et être considérés comme la « colonne vertébrale» pour la mise en œuvre des engagements pris à Paris.*
- *Il faut les envisager comme « le jalon de la cohérence des politiques » qui seront développées dans ce contexte post COP21; c'est une question **d'efficacité à long terme des initiatives climatiques** qui doivent se fonder sur les principes d'informations, de participation du public au processus décisionnel, essentiels, pour leur légitimité.*

Quel aperçu du développement des DH dans un contexte post-COP21?(suite)

- Selon les experts, ce n'est pas un nouvel enjeu pour contrecarrer leurs aspects économiques, mais plutôt un élément de clarification et de transparence de ces politiques.
- En matière de politiques d'adaptation comme d'atténuation par exemple et avec toutes leurs implications, le développement et le plein accès aux droits fournissent des outils nécessaires et les orientent pour leur efficacité et leur durabilité.
- Remédier aux pertes et dommages issus des phénomènes climatiques, constitue un enjeu de justice et de défense des droits humains des populations les plus affectées qui sont de loin les responsables du changement climatique.
- Leur développement permettra en outre d'établir des mécanismes de recours et d'alerte, d'une meilleure définition des responsabilités et donc du renforcement d'un processus de redevabilité en matière des politiques élaborées et mises en œuvre

II- Quelles avancées appréciables?

- Les négociations dans le cadre de la CCNUCC (déjà à travers les Accords de Cancún de 2010, il est clairement évoqué que « les parties devraient pleinement respecter les droits de l'homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques »)
- Le Conseil des Droits de l'Homme , à travers diverses résolutions ,des procédures spéciales au niveau des Nations Unies comme au niveau régional, cas de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP) pour l'Afrique, ont toutes, soulevé la responsabilité des Etats à veiller à ce que leurs actions de lutte contre le changement climatique respectent les droits humains.
- Cette conception de l'importance de l'interaction droits humains et changements climatiques est partagée par plusieurs ONG dont la FIDH, le RC&D... à travers la production des avis et de notes de décryptage.

Quelles avancées appréciables?(suite)

- L'unanimité de ces institutions précitées, des Etats, autour de la question; la reconnaissance de l'importance des Droits de Humains dans les Contributions Nationales Déterminées de certains Etats comme des principes directeurs des initiatives climatiques, ont rendu favorable l'intégration dans l'accord de Paris du langage sur les droits humains en ces termes:
- « *...lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants,...* »,
- C'est une avancée notable et très importante dans le nouveau régime climatique, malgré les analyses qui pourront être faites de sa valeur juridique dans cet accord.
- Même si certains le considèrent comme étant dans le préambule et donc supposent son caractère non coercitif par rapport au dispositif de l'Accord , ce qu'il faut nuancer d'ailleurs, nul ne pourra contester la valeur juridique interprétative d'un préambule et donc de l'importance des Droits Humains dans cet accord.

III- Quelles recommandations pour améliorer/renforcer l'intégration de la question des Droits Humains ?

Ainsi pour une intégration effective des Droits Humains dans les politiques climats, ce conformément à l'esprit de l'Accord de Paris, et sauvegarder au mieux les avancées et les acquis dans la mise en œuvre des engagements, il faut :

- ✓ Veiller à ce que les « droits humains » tels contenus dans l'accord soient développés dans ses aspects de mise en œuvre.
- ✓ S'assurer toujours que les actions de lutte contre les changements climatiques respectent et promeuvent les Droits Humains.
- ✓ Assurer une vérification systématique du respect des droits fondamentaux lors de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et projets, avec une participation active et libre des populations concernées (évaluation, études d'impacts...)

Quelles recommandations pour améliorer/renforcer l'intégration de la question des Droits Humains ?(suite)

- ✓ Développer ou promouvoir une évaluation systématique des effets des politiques mises en place, sur la base d'indicateurs qualitatifs et participatifs ancrés dans les droits de l'homme
- ✓ Promouvoir une approche multi acteurs dans la mise en œuvre de l'accord en raison de l'universalité des enjeux
- ✓ Promouvoir et garantir la mise en place d'un mécanisme de plaintes au sein de la CCNUCC pour s'assurer que les violations des droits humains commises dans le contexte des politiques de protection de l'environnement soient sanctionnées et que les victimes puissent avoir un accès effectif à la justice ...

CONCLUSION

- Nul ne peut nier aujourd'hui l'importance des Droits Humains dans le contexte de lutte contre les changements climatiques, ce qui vient justifier aujourd'hui leur intégration dans l'accord de Paris.
- Certes des efforts sont faits pour arriver à une telle reconnaissance internationale, mais leur développement dans la nouvelle dynamique post COP21, dépendra de la volonté des Etats, qui n'ont plus d'ailleurs le choix que d'aller vers le développement bas-carbone, et surtout du rôle de la société civile qui constitue le contre-pouvoir des Etats en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions et accord dans ce régime climatique à travers politiques, programmes et projets.



Je vous remercie